



A Montreuil, le jeudi 23 mai 2019

## VICTOIRE POUR LES SALARIÉ.E.S DE EASIDYS À GAËL (ILLE-ET-VILAINE)

La Fédération CGT Commerce, Distribution et Services est satisfaite de la condamnation du jugement rendu ce 21 mai en correctionnelle de Easidys, filiale logistique du Groupe Casino, à une amende de 211 200 euros pour abus de contrats intérimaires (264 au total) entre octobre 2011 et 2014.

La Fédération CGT Commerce, Distribution et Services dénonce depuis des années le recours abusif au travail intérimaire, qui se substitue à des embauches permanentes, en particulier, dans la logistique.

Cette condamnation devrait donner lieu à d'autres actions en justice.

Bravo aux salarié.e.s de cet entrepôt logistique, accompagné.e.s par leur syndicat CGT pour cette victoire.

### Contacts presse

|  |  |   |
|--|--|---|
| Henri Chatenie<br>Délégué Syndical Central<br>Tél : 06 42 69 73 72 | Sylvie Leturnier<br>Secrétaire CGT Commerce Rennes<br>Tél : 06 37 69 53 31 | Sylvie Vachoux<br>Secrétaire fédérale<br>Tél : 06 41 33 55 24 |
|--|--|---|

**Une Fédération en mouvement**